

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 17  
Présents : 9  
Procurations : 2

**Objet :**

Modification du tableau des  
emplois

Accusé de réception en préfecture  
001-210101531-20240507-2024-05-07\_040-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

**L'an deux mille vingt quatre**  
Le 7 mai

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 30 avril 2024

**Présents :** Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Guillaume PEREZ, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Pascal BRUN.

**Excusés :** M. Pierre REBEIX donne pouvoir à M. Pascal BRUN, Mme Leila SMITH donner pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN M. Bernd BECK, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephane BOCKEN

**Absents :** M. Nicolas GRES, Mme Aurélie VUILLERMOZ

**Secrétaire :** Mme Jocelyne SCHWALLER

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Aux termes de l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Un emploi de secrétaire accueil/élections/état civil/CCAS à 28 heures sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif a été créé par délibération en date du 18 avril 1995. Afin de faire correspondre le projet de recrutement sur ce poste, le cadre d'emploi, le temps de travail et les besoins de la collectivité, il convient de modifier le temps de travail affecté à ce poste et de le fixer à 35 heures, et de le fixer sur un cadre d'emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ACCEPTE** de modifier le poste d'adjoint administratif à temps non complet de 28 heures et le passer à temps complet (35h) et de le positionner sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe ;

**ARRETE** en conformité avec ce qui précède, le tableau des emplois et des effectifs de la commune.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.  
**Isabelle PASSUELLO**  
Maire d'Echenevex,

